

DECISION MUNICIPALE

OBJET :

TARIFS 2024

**ENTREES
TAPISSERIES
D'AUBUSSON**

Le Maire de la Commune de Vallon Pont d'Arc

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses Articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de Vallon Pont d'Arc portant « Délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour les objets prévus par l'Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

DECIDE

De fixer comme suit les tarifs des entrées pour les tapisseries d'Aubusson pour 2024 :

ENTREES TAPISSERIES D'AUBUSSON	
<i>Personne seule</i>	2,00 €
<i>Groupe (+ de 10 personnes)</i>	1,50 €/ personne
<i>Moins de 18 ans, Etudiants, Titulaires du RSA</i>	0,00 €

FAIT à Vallon Pont d'Arc, le 29 novembre 2023,

Le Maire,
Guy MASSOT

